

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDÉ EN BRIE, le vingt-un Avril deux mille dix-sept à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Éric ASSIER.

Présents : M. Eric ASSIER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Daniel ANTOINE, Mme Claudette BLAVIER, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Dominique REMOLU, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mme Muriel MAZUR, M. Francis GARRET, M. Eric MULLER, M. Mathieu COOREVITS,

Absents excusés : Mme Sandrine CHARPENTIER donne pouvoir à M. Jean-Jacques BÉLORGEY, Mme Sandrine BOUR donne pouvoir à Mathieu COOREVITS,

Ordre du jour :

- **Présentation et vote des budgets primitifs 2017**
- **Vote des taux d'imposition pour 2017**
- **Indemnité du Maire pour 2017**
- **Délibération « avenant » bail boulangerie**
- **Délibération participation de la Commune au permis BE d'un employé communal**
- **Questions Diverses**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à rajouter à l'ordre du jour :

- **Renouvellement de l'abonnement au site JIMBO**
- **Prise en charge d'une dépense d'investissement avant le vote**

1- Présentation et vote des budgets primitifs 2017 :

Monsieur le Maire donne lecture du budget GÉNÉRAL et des budgets annexes de la Commune pour l'année 2017 :

✓ **Budget Général** :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 574 638.71 €

Restes à réaliser sur 2016 : 10 261.91 €

Total de la dépense de fonctionnement : 584 900.62 €

Recettes

Crédits ouverts : 524 048.01 €

Résultat de fonctionnement 2016 reporté : 154 047.80 €
Total de la recette de fonctionnement : 678 095.81 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 471 559.01 €
Reste à réaliser sur 2016 : 0.00 €
Résultat d'investissement 2016 reporté : 157 248.27€
Total de la dépense d'investissement : 628 807.28 €

Recettes

Crédits ouverts : 628 807.28 €
Total de la recette d'investissement : 628 807.28 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget GÉNÉRAL de la COMMUNE pour 2017.

✓ **Budget Station-service :**

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 339 472.74 €
Restes à réaliser 2016 : 7 575.64 €
Résultat d'exploitation 2016 reporté : 6 562.62 €
Total de la dépense de fonctionnement : 353 611.00 €

Recettes

Crédits ouverts : 353 611.00 €
Total de la dépense de fonctionnement : 353 611.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 14 746.88 €
Total de la dépense d'investissement : 14 746.88 €

Recettes

Crédits ouverts : 6 127,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 reporté : 8 619.88 €
Total de la dépense de d'investissement : 14 746.88 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget STATION-SERVICE de la COMMUNE pour 2017.

✓ **Budget Hôtel-Restaurant :**

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : **957.01 €**

Résultat de fonctionnement 2016 reporté : 9 542,99 €
Total de la dépense de fonctionnement : 10 500.00 €

Recettes

Crédits ouverts : 10 500.00€

Total de la recette de fonctionnement : 10 500.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 0.00€

Reste à réaliser sur 2016 : **0.00 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 reporté : 75 076,18 €

Total de la dépense d'investissement : 75 076.18€

Recettes

Crédits ouverts : **75 076.18 €**

Total de la recette d'investissement : 75 076.18 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget annexe HÔTEL-RESTAURANT » de la Commune pour 2017.

✓ **Budget Supérette :**

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 26 923,83 €

Total de la dépense de fonctionnement : 26 923.83 €

Recettes

Crédits ouverts : 14 100,00 €

Résultat de fonctionnement 2016 reporté : 12 823.83 €

Total de la recette de fonctionnement : 26 923.83 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 8 790.00€

Total de la dépense d'investissement : 8 790.00 €

Recettes

Crédits ouverts : 8 789.82 €

Solde d'exécution 2016 reporté 0.18cts

Total de la recette d'investissement : 8 790.00 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget annexe de la SUPERETTE de la Commune pour 2017.

✓ **Budget BOULANGERIE :**

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 13 680.00 €

Total de la dépense de fonctionnement : 13 680.00 €

Recettes

Crédits ouverts : 13 680.00 €

Total de la recette de fonctionnement : 13 680.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 6 543.00 €

Solde d'exécution d'investissement 2016 reporté : 10 364.07 €

Total de la dépense d'investissement : 16 907.07 €

Recettes

Crédits ouverts : 16907.07 €

Total de la recette d'investissement : 16 907.07 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget annexe BOULANGERIE de la Commune pour 2017.

- Vote des taux d'imposition pour 2017 :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Vu, la neutralisation fiscale en raison de la création de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : Fixe les taux d'imposition 2017 comme suit :

- **Taxe d'habitation = 21.78%**
- **Foncier bâti = 23.22%**
- **Foncier non bâti = 27.44%**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Indemnité du Maire pour 2017 :

Monsieur Le Maire demande une baisse de ses indemnités de 30% pour des raisons d'économie de fonctionnement.

Après ces explications, Monsieur Le Maire quitte la salle du conseil et demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité refuse cette proposition et décide de maintenir le montant de ses indemnités.

« Avenant » bail Boulangerie, modification de la clause révision du loyer :

Le bail entre la Mairie de Condé en Brie et L'EI Christopher DESVIGNES, signé le 16/01/2016 avec effet le 15/02/2016 pour la location des locaux 2 rue de la gare à CONDÉ EN BRIE, comporte une clause une révision des loyers calculée sur le chiffre d'affaire H.T avec un minimum et maximum annuel.

A l'origine de ce bail, le commerce étant en création, l'estimation qui a été faite du chiffre d'affaire de la première année a été sous-estimé ce qui en application du taux de révision portait le loyer à son maximum dès la 2^{ème} année. Afin d'établir une progression dans l'augmentation des loyers, Monsieur le Maire propose de réduire le taux de révision de 5.80% du CA H.T. à 4% du CA H.T. à compter du 15/02/2017.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Participation de la Commune au financement du permis BE d'un employé communal :

Monsieur Le Maire explique qu'un nouveau devis a été demandé à l'AUTO-ECOLE de Montmirail pour une formation au permis de conduire « Catégorie BE » de l'agent M. Damien BERTHE. Il s'élève à 600.00€ TTC inférieur à l'ancien devis.

Monsieur le Maire propose une prise en charge par la Commune à hauteur de 50% et l'autre partie restante par Damien BERTHE soit :

- 300.00 € TTC à la charge de M. Damien BERTE
- 300.00€ TTC à la charge de la Mairie (Commune de Condé en Brie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette prise en charge.

- Renouvellement de l'abonnement au site JIMBO :

Monsieur le Maire explique que l'abonnement annuel du site JIMBO de 60.00€ arrive à échéance par conséquent, il souhaite renouveler celui-ci et pouvoir le reconduire annuellement jusqu'en 2020.

Après ces explications, le Conseil Municipal donne à l'unanimité des membres présents son accord au renouvellement de l'abonnement au site JIMBO jusqu'en 2020.

Prise en charge d'une dépense d'investissement avant le vote :

Préalablement au vote du budget 2017, la Commune de Condé en Brie ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite du quart des crédits ouverts au budget prévisionnel 2016.

Afin de pouvoir régler des factures, il est nécessaire que la Conseil Municipal autorise le Maire à inscrire des crédits.

Après ces explications, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater une dépense d'investissement concernant une facture d'honoraires (IDONEIS) :

De 3 900.00€ HT soit 4 680.00€ à l'article 2031 chapitre 20.

Séance levée 21H10